

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE Jean-Pierre, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ROUSSET-GOMEZ

**21 - 17 - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DESTINÉES A LA DISTRIBUTION DU GAZ AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK N° 122 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire informe que GRDF doit effectuer des travaux sur la parcelle cadastrée section AK 122, sise avenue Francis Jammes, afin de permettre la modification du raccordement en gaz du site des services techniques. Pour ce faire GRDF doit établir à demeure dans une bande de 4 mètres une canalisation et ses accessoires techniques.

Afin de réaliser ces travaux, GRDF doit disposer d'une servitude de passage sur la parcelle susvisée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer la servitude pour que GRDF établisse à demeure dans une bande de 4 mètres une canalisation et ses accessoires techniques,
- de préciser que la canalisation de gaz sera implantée conformément au plan annexé,
- d'accepter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge de GRDF.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 mars 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Affiché en Mairie le**